



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 28 mai 2026
Convocation du : 21 mai 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 28

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mai à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Martine HENNEBELLE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Fatima MAMERI, Sabine LELEU, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Jennifer DELPORTE, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Hans LANDLER, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN, Caroline MARMOUZÉ

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Laurent DERONNE pouvoir à Céline LOGEZ, Hugues QUESTE pouvoir à Cristiane DELESTREZ, Christophe LECOEUCE pouvoir à Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON pouvoir à Sylvie GUSTIN, Catherine LE BROUSTER pouvoir à Quentin MILLIOT, Jean-Jacques DERUYTER pouvoir à Cyrielle DEBAVELAERE, Michel PLOUY pouvoir à Hans LANDLER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thibault CAPELLE

DE26_091

**ADMINISTRATION MUNICIPALE
ATELIERS MALÉCOT
DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Autorisation - Approbation

Les Ateliers MALÉCOT, association d'aide par le travail destinée aux personnes handicapées, ont manifesté par courrier en date du 18 novembre 2011, le souhait qu'un représentant du Conseil Municipal de la commune, siége à leur Conseil de Vie Sociale (CVS).

Par délibération DE11.083 du 7 décembre 2011, la Ville d'Armentières a accepté d'y siéger au travers d'un représentant.

Il appartient donc au nouveau Conseil Municipal de procéder à la désignation du représentant qui siègera au sein de ce Conseil de Vie Sociale.

L'élection de ce membre se déroulera dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à bulletin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est demandé aux Présidents de Groupe de présenter leur candidat pour le Conseil de Vie Sociale des Ateliers MALÉCOT.

Candidatures :

- **Liste « Un Nouvel Élan dans le Cœur et dans l'Action » :**

Ahmed OURAGHI

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De désigner le représentant du Conseil Municipal au Conseil de Vie Sociale des Ateliers MALÉCOT.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- 26 voix pour
- 9 abstentions :
Catherine LE BROUSTER, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN, Caroline MARMOUZÉ

Par conséquent, est désigné pour siéger au sein des Ateliers Malécot : Ahmed OURAGHI

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le 01/06/2026

webdelib

ID : 059-215900176-20260529-DE26_091-DE

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Thibault CAPELLE
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS